

Image not found or type unknown



Litige après cession d'entreprise

Par **cousseau**, le **08/12/2008** à **11:18**

à 58 ans j'ai cédé mon entreprse plomberie chauffage à un repreneur, ce jour un client m'envoie une mise en demeure de réparer une installation réalisée en 2006 , parce que mon sucesseur qui a tout repris (local, véhicules, outillage, personnel et fond de commerce, adresse et n° de téléphone) a envoyé un technicien en mai 2008 qui lui dit que l'installation n'a pas été réalisée dans les règles de l'art. question : quelle est ma responsabilité 2 ans 1/2 après ?
merci de votre réponse